

## LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu les statuts et le règlement intérieur provisoire de l'Université Marie et Louis Pasteur
- Vu l'arrêté électoral du 24 mars 2025 relatif à l'élection du représentant du collège B, secteur JEG de la commission de la recherche du conseil académique de l'université et notamment son article VII. 4.

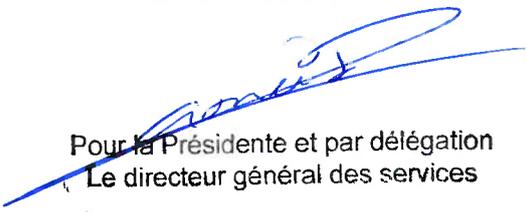
### DÉCIDE

**Article 1er :** Sont nommés membres du bureau de vote centralisateur constitué en vue de l'élection générale pour le renouvellement des membres du conseil d'administration, de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche du conseil académique du 15 au 16 avril 2025, organisée par voie électronique, les personnes dont les noms suivent :

- o Président : M. Thierry Camus, directeur général des services
- o Secrétaire : Mme Françoise PACCAUD, directrice des affaires juridiques et institutionnelles
- o Madame Marie-Line DUBOZ, candidate pour la liste « s'engager pour une université solidaire, innovante et responsable ! »
- o Madame Coralie Mayeur CARPENTIER, éléctrice appartenant au collège B, secteur JEG de la CR

À Besançon, le 7 avril 2025

La présidente de l'université,  
Marie-Christine WORONOFF

  
Pour la Présidente et par délégation  
Le directeur général des services

**Thierry CAMUS**